



Autorisation ou délégation de destruction à TIR du ragondin année 2023

**Cette destruction ne peut intervenir à moins de 50 mètres des cours d'eau
et avec les armes et munitions adéquates**

Je soussigné-e (prénom, nom)
demeurant à (adresse complète)

N° de téléphone

agissant en qualité de	<input type="checkbox"/> Propriétaire	Une copie devra être déposée à la mairie Un exemplaire par tireur Un exemplaire au propriétaire
	<input type="checkbox"/> Fermier	

- **Délègue mon droit de destruction des animaux nuisibles sur mes propriétés :**

parcelles ou lieux dit	Surfaces

durant la période autorisée aux personnes désignées par mes soins dans le tableau ci-dessous :

mi-septembre à fin février détenteur du droit de chasse
mars à mi-septembre détenteur du droit de destruction

nom, prénom	domicile

fait à _____ le _____

signature